



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt le vingt six novembre à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLAÇA, Maire.

Etaient Présents : Monsieur VILLAÇA, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, Adjoint au maire, Mesdames BARDOT, HELMER, MARTIN GAUTIE, MARSADIE, PEREIRA DOS REIS, RECCHIA, ROLLET, VERITE, Messieurs BIGOT, BOUSQUET, FOURNIER, GISSELMANN, LORNE, PERROT, RALLIERE, conseillers municipaux

Pouvoirs : M. PERRIER a donné pouvoir à M. COULOUMY
M. DUBAL a donné pouvoir à M. RALLIERE

A l'unanimité, Madame PEREIRA DOS REIS a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 septembre est approuvé, à l'unanimité.

Monsieur Rallièrre demande une précision sur le point n°2 du compte rendu du 17 septembre 2020. « La commune a accordé sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 359 350 euros souscrit par Valophis auprès de la caisse des dépôts et consignations, destinés à financer la construction de logements sociaux situés rue de la Marne, en contrepartie de la réservation de 5 logements » : soit un total de 9 logements avec la surcharge foncière

I – AFFAIRES GENERALES :

1) Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle des commerces sur la commune de Servon

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 12 le nombre de « dimanches du Maire » pour l'année 2021. La liste de ces dimanches sera arrêtée par le Maire.

2) Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France de la commune de Bièvres

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du comité syndical du Sigeif en date du 12 octobre 2020 relative à l'adhésion de la commune de Bièvres.

3) Avis sur la transformation du SyAGE en EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux)

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur cette transformation.

4) Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte son règlement intérieur.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

5) Désignation d'un référent sécurité routière

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Gilles PERROT, conseiller municipal, comme référent sécurité routière.

II - FINANCES

6) Autorisation au maire pour le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 du budget Commune et Assainissement

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les comptes 21 et 23 du budget de la commune et sur le compte 23 du budget assainissement.

7) Budget Commune : décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal procède à des modifications de crédits sur certains articles sur le budget communal.

8) Budget Assainissement : décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à des modifications de crédits sur certains articles sur le budget Assainissement.

9) Admission en non valeur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'admission en non valeur des titres de recettes présenté par le comptable public pour un montant de 1.330,08 € sur le budget communal.

10) Vidéo protection : demande de subvention au titre du FIPD

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en place d'un système de vidéo protection et sollicite la subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux le plus élevé pour ce genre d'opération.

III – URBANISME

11) Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, qui n' a fait l'objet d'aucune observation du public.

IV – PERSONNEL

12) Indemnité spéciale de fonctions des agents de police municipale

Le conseil municipal adopte le taux de 20% applicable à l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de police municipale pour le cadre d'emplois des gardiens brigadiers et brigadiers chefs principaux.

13) Convention de mutualisation des services de police municipale

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention de mutualisation à intervenir avec les communes de Brie Comte Robert, Chevry Cossigny, Varennes Jarcy et Servon.

14) Création d'un poste dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent technique sur une période de 11 mois renouvelable dans le cadre de ce dispositif financé partiellement par l'Etat.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par délégation du conseil municipal :
Contrat d'entretien du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance
Christelle PEREIRA DOS REIS

Le Maire
Marcel VILLAÇA

